

Enseigner et chercher en droit des libertés

**Soirée de conférences-débats
La nuit du droit
4 octobre 2018**

**Faculté de droit J.-V. Daubié - Université Lyon 2
Sciences Po Lyon
Organisation : V. Goesel-Le Bihan et H. Surrel**

Salle à préciser
Sciences Po Lyon
14 Avenue Berthelot, 69007 Lyon

1

Organisée à l'initiative du **Conseil constitutionnel** depuis 2017, la Nuit du droit a pour objectif "de mieux faire connaître le droit, ses principes, ses institutions, ses métiers". Sa deuxième édition a lieu sur tout le territoire national et associe de nombreux acteurs publics ou privés.

La **Faculté de droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière-Lyon 2 et Sciences Po Lyon** vous proposent d'assister à des conférences suivies d'un débat sur le thème de l'enseignement et de la recherche en droit des libertés.

18h30 Accueil

18h45 Allocutions d'ouverture

R. PAYRE, Directeur de Sciences Po Lyon et G. PROTIÈRE, Doyen de la Faculté Julie-Victoire Daubié

Frédéric SUDRE, Professeur émérite de droit public, Université de Montpellier

Geneviève IACONO, Maître de conférences en droit public à l'Université Lumière Lyon 2, ancienne co-responsable du M2 Droits de l'homme de l'Université Lumière Lyon 2

Valérie GOESEL-LE BIHAN, Professeure de droit public à l'Université Lumière Lyon 2, co-responsable du M2 Droits de l'homme de l'Université Lumière Lyon 2

Christophe ROUX, Professeur de droit public à l'Université Lumière Lyon 2, co-responsable du M2 Droits de l'homme de l'Université Lumière Lyon 2

Karine ROUDIER, Maître de conférences en droit public à Sciences Po Lyon

Mathilde PHILIP-GAY, Maître de conférences en droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Michel GAGET, Président honoraire de Chambre à la Cour d'appel de Lyon, ancien Professeur associé à la Faculté de droit et de science politique de Lyon 2

Jean-François PLOQUIN, Directeur général de Forum réfugiés-Cosi

Hélène SURREL, Professeure de droit public à Sciences Po Lyon, co-responsable du M2 Droits de l'homme de l'Université Lumière Lyon 2

20h10 Discussion

20h26 Conclusion

Frédéric SUDRE, Professeur émérite de droit public, Université de Montpellier

20h30 Fin